



RECOMMANDATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRIQUE AU GROUPE AFRICAIN POUR CONCLUSION CONCERTÉES DE LA 61E CCF,

Le Comité de l'Organisation Non Gouvernementale de la Commission de la Condition de la Femme / Afrique (NGOCSW/Afrique), le Collectif des Droits des Femmes Africaines, et toutes les Organisations de la Société Civile Africaine pour les Droits des Femmes et les Organisations pour l'Égalité du Genre ici présentes, applaudissent le groupe Africain pour avoir mis en valeur les Priorités clés des Ministres du Genre de l'UA pour la 61e session de la CCF, comme convenu à Addis-Abeba sur le thème prioritaire pour 2017 « *l'autonomisation économique des femmes dans le monde du travail en évolution.* ».

Nous soutenons un langage plus fort et inclusif (centré sur la reconnaissance des formes multiples et intersectorielles de discrimination contre toutes les femmes et les filles dans leur diversité) pour que les **priorités africaines soient améliorées dans les conclusions finales afin de permettre la réalisation pleine et entière de l'autonomisation économique des femmes.**

Nous invitons tout particulièrement les États à veiller à ce que la Conclusions Concertées Finales de la 61e CCF comprennent ce qui suit:

1. Reconnaissance de l'impact de la violence basée sur le genre (GBV) et du harcèlement sexuel sous toutes ses formes dans le monde du travail contre toutes les femmes dans leur diversité dans les espaces publics et privés et l'engagement de traiter toutes formes de violence basée sur le genre dans le monde du travail sur les droits des femmes, l'égalité des sexes et l'autonomisation.
2. Soutenir la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT, en particulier la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, la convention sur les travailleurs domestiques, 2011(no 189) et soutenir l'élaboration de l'instrument de l'OIT sur la violence sexiste contre les femmes et les hommes sur le lieu de travail ; afin de fournir une norme internationale pour lutter contre la violence et le harcèlement à l'égard des femmes dans le monde du travail.
3. Reconnaissance et l'application du droit au travail, des droits au travail et des droits de choix du travail, y compris le droit à un salaire minimum pour les femmes, à un salaire égal pour un travail de valeur égale et le droit de s'organiser ou de s'affilier à des syndicats et que ces syndicats puissent fonctionner.
4. Reconnaissance que les Droits Sexuels et Reproductifs des femmes sont étroitement liés aux droits économiques des femmes et au travail décent. Par conséquent, le groupe africain devrait supporter et proposer un langage pour s'assurer que les questions de santé sexuelle et reproductive des femmes sont abordées, y compris la révocation des pratiques malfaisantes comme le mariage d'enfants et de la mutilation génitale (MGF) dans le cadre des efforts pour l'autonomisation économique des femmes.
5. Souligner l'impact du changement climatique sur les droits des femmes au travail décent et l'obligation des États d'assurer une transition juste et équitable vers une économie à faible émission de carbone tout en assurant la participation substantielle et la prise de décision des femmes à tous les niveaux.



6. Les références au secteur privé doivent se concentrer sur la responsabilité du secteur privé. La réglementation gouvernementale doit respecter les principes et les normes respectifs des droits de l'homme et faire respecter les droits des femmes et la justice en matière d'environnement.
7. S'engager à lutter contre les flux financiers illicites et les paradis fiscaux en Afrique qui extraient des ressources compromettant l'investissement et le financement du développement dans des secteurs essentiels comme l'éducation, l'eau, les services contre la violence contre les femmes et la santé entre autres. Cela doit inclure une réglementation et l'application des accords commerciaux équitables sur le genre.
8. Reconnaître l'importance d'investir dans l'éducation et la formation formelle et informelle des femmes et des filles tout au long de leur cycle de vie, y compris le développement précoce, comme l'éducation de qualité, l'accès à la santé et l'éducation globale à la sexualité.
9. Soutenir l'entrepreneuriat féminin dans les secteurs formel et informel, l'accès équitable aux ressources économiques et leur contrôle; réduction et redistribution du fardeau des soins non rémunérés des femmes, assurance d'un congé de maternité rémunéré et d'une protection sociale complète pour les femmes dans le secteur formel et informel.